

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

FG

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-25

Date de la convocation
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

M. Benjamin FOULTIER
Mme Arlette CHAPELLON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet: Adhésion nouvelles communes au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE)

Monsieur Le Maire rappelle la délibération N°24.07.24 du 4 juillet 2024 concernant l'adhésion des communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux au SICCDE.

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de compléter ladite délibération en indiquant que les demandes d'adhésion sont faites au vu des délibérations et des rapports d'incidences produits par les trois communes demandeuses.

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_25-DE
Reçu le 19/12/2024

Monsieur Le Maire reprecise que le bureau du Comité Syndical du 13 Avril 2024 du SICCDE a accepté ces candidatures.

C'est pourquoi, il vous est demandé :

D'APPROUVER l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants des communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux, au vu des délibérations et des rapports d'incidences produits par les trois communes demandeuses.

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur Le Président du SICCDE en mairie de SAINT JEURES.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** la proposition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_25-DE
Reçu le 19/12/2024